Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202619-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU [illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.19

OBJET :

Appel à projet pour une opération immobilière Place de Ruthin

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	28
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

1 Déport de voix de Mme ZARADER Valérie

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le projet d'aménagement de la Place de Ruthin à Briec inscrit dans le cadre de Petites Villes de Demain et de l'Opération de revitalisation du territoire prévoit la création de 26 logements (sociaux et en accession) ainsi que des locaux médicaux (offre dentaire). À l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la municipalité a sélectionné le groupement AMENATYS / BREIZH CITÉ (associé à Archipôle et Finistère Habitat).

Porté par le dispositif Petites Villes de Demain et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), le projet d'aménagement du secteur de la Place de Ruthin s'inscrit au cœur de la politique de requalification urbaine et de dynamisation du centre-ville de Briec.

Cette opération stratégique vise à répondre à plusieurs enjeux majeurs pour la collectivité :

- Développer un parcours résidentiel inclusif en centre-bourg à travers une offre d'habitat diversifiée (accession libre et logement locatif social) favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.
- Requalifier le cadre de vie et les espaces publics, par une insertion architecturale et paysagère de qualité intégrée au tissu urbain existant.
- Consolider l'offre de soins et de services de proximité, notamment par la création de locaux adaptés à l'implantation prioritaire de professions de santé en tension (offre dentaire).

Afin de sélectionner la maîtrise d'ouvrage privée en charge de concrétiser cette ambition, la

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202619-DE

municipalité a lancé le 10 février 2026 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). À l'issue de la phase de consultation et de l'audition des candidats ayant déposé un dossier, l'offre présentée par le groupement AMENATYS et BREIZH CITÉ (associé au cabinet d'architecture Archipôle, au bailleur social Finistère Habitat) a été retenue.

Le projet retenu propose la réalisation d'une opération mixte de 26 logements (accession et locatif social) et de surfaces dédiées aux locaux médicaux.

Le présent acte a pour objet d'attribuer l'AMI au groupement lauréat.

Il est précisé que la fixation définitive des conditions financières et du prix de cession des parcelles fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal, à l'issue du travail d'ajustement mené conjointement entre la Commune, l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne et l'opérateur retenu.

Vu les étapes de la procédure de sélection de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatives au secteur de la Place de Ruthin,
Vu l'avis unanimement favorable de la commission durable du 16 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres, à noter 1 déport de voix de Mme ZARADER Valérie :

1- D'approuver les orientations du projet de requalification et d'aménagement du secteur de la Place de Ruthin.
2- D'attribuer l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'aménagement de la Place de Ruthin au groupement AMENATYS / BREIZH CITÉ.
3- De valider le choix de ce lauréat et prendre acte que les conditions financières définitives de l'opération seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une délibération ultérieure.
4- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à engager l'ensemble des concertations et démarches partenariales avec le groupement lauréat, l'Établissement Public Foncier de Bretagne ainsi qu'à signer tout document et acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

